Vinça : CFU 2024
Note de synthèse détaillée

> Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.
>
> La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2024.

Rappel du cadre général

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Chaque section du CFU est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Introduction

Le Conseil Municipal de Vinça a approuvé la mise en place au titre d'expérimentation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022, impliquant la mise en place du « compte financier unique » (CFU) qui est une procédure entièrement dématérialisée permettant la réalisation de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (Maire) et celles du comptable (Trésor Public) supprimant les doublons existants entre le compte administratif et le compte de gestion qui ont disparu. Le CFU met en évidence des informations clefs sur la situation financière de la Commune, en particulier sur la présentation des résultats.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	2 278 206 €	1 801 013 €
	Invest	606 626 €	992 778 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	1 076 081 €	0 €
	Invest	252 667 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		4 213 581 €	2 793 792 €
Résultat de clôture de l'exercice		**1 419 789 €**	
RàR reportés en 2025	Invest	191 510 €	404 132 €
Totaux cumulés		4 405 091 €	3 197 924 €
Résultat financier définitif		**1 207 167 €**	

Points marquants

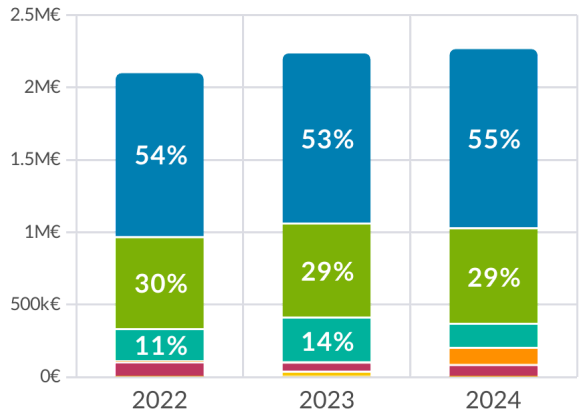
- La réalisation propre à l'exercice 2024 détermine un excédent global de 91.041 €
- Le report de l'exercice 2023 intègre les résultats de clôture du budget du lotissement
- Le résultat de clôture de l'exercice 2023 était de 1.362.023
- Les Restes à Réaliser sont les dépenses engagées et recettes certaines de 2024 non achevées

Exécution Budgétaire

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **2 278 206 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donnée lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- **Atténuation de charges (Chapitre 013) :** Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes.
- **Produits des Services (Chapitre 70) :** Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731) :** Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- **Dotations et Participations (Chapitre 74) :** Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75) :** Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- **Produits spécifiques (Chapitre 77) :** Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Impôts et taxes en 2024 :	1 245 759 €
Dotations et participations en 2024 :	658 034 €
Autres recettes réelles en 2024 :	166 782 €
Recettes d'ordre en 2024 :	119 279 €
Produits des services en 2024 :	86 352 €
Produits des cessions en 2024 :	2 000 €

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024 *	Exéc BP 2024
013	Atténuation de charges	25 000.00 €	31 447.60 €	126 %
70	Produits services, domaine et ventes div	73 050.00 €	86 352.55 €	118 %
73	Impôts et taxes	154 800.00 €	212 339.96 €	137 %
731	Fiscalité locale	1 024 762.00 €	1 033 419.16 €	101 %
74	Dotations et participations	654 883.00 €	658 034.68 €	100 %
75	Autres produits de gestion courante	145 600.00 €	128 278.67 €	88 %
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
76	Produits financiers	100.00 €	4.59 €	5 %
77	Produits spécifiques	5 000.00 €	9 049.22 €	181 %
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		**2 083 195.00 €**	**2 158 926.43 €**	**104 %**
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**0.00 €**	**119 279.66 €**	**0 %**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**2 083 195.00 €**	**2 278 206.09 €**	**109 %**
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		1 076 081.80 €		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		**3 159 276.80 €**		

* Y compris produits rattachés

Les recettes de fonctionnement sont en progression du fait de l'accroissement de la population communale. Le taux de réalisation est le résultat d'une prévision budgétaire de début d'année.

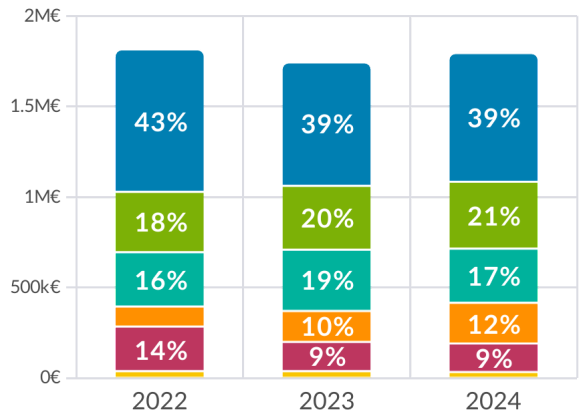
Taux de réalisation recettes de Fonct

104%

II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **1 801 013 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

- **Charges à caractère général (Chapitre 011) :** Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.
- **Charges de Personnel (012) :** Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.
- **Atténuation de produits (014) :** Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC).
- **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65) :** Ce poste regroupe les indemnités des élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.



Charges de personnel en 2024 :	711 176 €
Charges générales en 2024 :	370 134 €
Autres dépenses réelles en 2024 :	299 568 €
Dépenses d'ordre en 2024 :	223 922 €
Charges gestion courante en 2024 :	158 813 €
Interêts d'emprunts en 2024 :	37 400 €

- **Charges financières (Chapitre 66) :** Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.
- **Dépenses d'ordre :** Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024 *	Exéc BP 2024
011	Charges à caractère général	464 733.80 €	370 134.75 €	80 %
012	Charges de personnels, frais assimilés	830 600.00 €	711 176.00 €	86 %
014	Atténuations de produits	300 791.00 €	299 567.00 €	100 %
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	168 209.00 €	158 813.13 €	94 %
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0 %
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
66	Charges financières	37 560.00 €	37 400.36 €	100 %
67	Charges spécifiques	1 000.00 €	0.00 €	0 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 802 893.80 €**	**1 577 091.24 €**	**87 %**
023	Virement à la section d'investissement	1 230 965.00 €	0.00 €	0 %
042	Opération ordre transfert entre sections	125 418.00 €	223 922.48 €	179 %
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**1 356 383.00 €**	**223 922.48 €**	**17 %**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**3 159 276.80 €**	**1 801 013.72 €**	**57 %**
D 002 Déficit de fonctionnement reporté		0.00 €		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**3 159 276.80 €**		

* Y compris charges rattachées

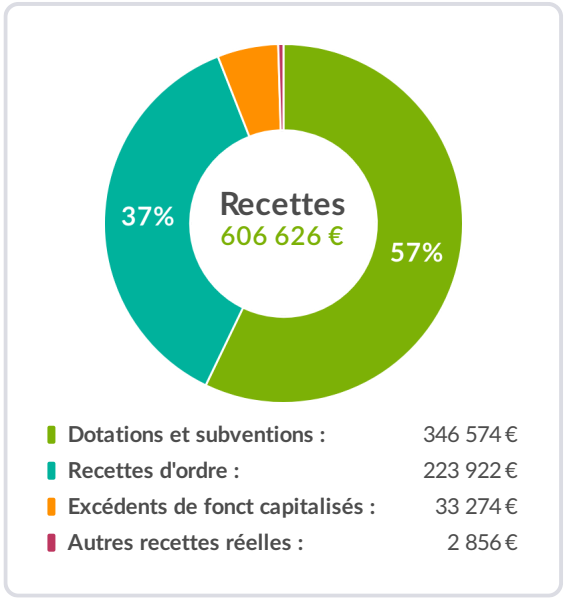
Les dépenses réelles de fonctionnement en 2024 sont identiques à celles de 2023. Le taux de réalisation ne peut pas être supérieur aux montants votés par chapitre de dépenses réelles.

Taux de réalisation dépenses de Fonct

87%

III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **606 626 €** en 2024. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.



- **Les recettes d'équipement :** Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16) ; les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

- **Les recettes financières :** Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excèdent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

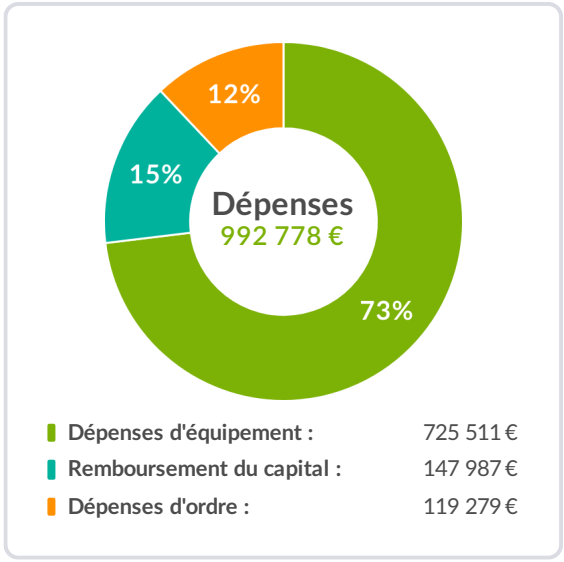
- **Les recettes d'ordre :** Écritures comptables sans décaissement liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024	RàR au 31/12
13	Subventions d'investissement (hors 138)	379 276.00 €	205 326.01 €	191 510.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	2 856.00 €	2 856.03 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		**382 132.00 €**	**208 182.04 €**	**191 510.00 €**
10	Dotations, fonds divers et réserves	158 424.93 €	174 522.31 €	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes financières	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		**163 424.93 €**	**174 522.31 €**	**0.00 €**
Total des recettes réelles d'investissement		**545 556.93 €**	**382 704.35 €**	**191 510.00 €**
021	Virement de la section de fonctionnement	1 230 965.00 €	0.00 €	0.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	125 418.00 €	223 922.48 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		**1 356 383.00 €**	**223 922.48 €**	**0.00 €**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**1 901 939.93 €**	**606 626.83 €**	**191 510.00 €**
R 001 Solde d'exécution positif reporté		252 667.07 €		
Total des recettes d'investissement cumulées		**2 154 607.00 €**		

La part des subventions et dotations représente 57 % des recettes d'investissement. Par ailleurs, il n'a pas été fait appel à l'emprunt lors de l'exercice 2024, la Capacité d'autofinancement brute s'élevant à 579.836 €

IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **992 778 €** en 2024. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :



- **Les dépenses d'équipement :** Elles se répartissent entre les immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

- **Les dépenses financières :** Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

- **Les dépenses d'ordre :** Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

- **Chapitre D001 :** Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024	RàR au 31/12
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 779.00 €	23 779.00 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	23 779.00 €	23 779.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des opérations d'équipement		1 979 768.00 €	701 732.60 €	404 132.00 €
Total des dépenses d'équipement		**2 003 547.00 €**	**725 511.60 €**	**404 132.00 €**
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	151 060.00 €	147 987.14 €	0.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		**151 060.00 €**	**147 987.14 €**	**0.00 €**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 154 607.00 €**	**873 498.74 €**	**404 132.00 €**
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	119 279.66 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**0.00 €**	**119 279.66 €**	**0.00 €**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**2 154 607.00 €**	**992 778.40 €**	**404 132.00 €**
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		0.00 €		
Total des dépenses d'investissement cumulées		**2 154 607.00 €**		

Le montant des dépenses d'équipement en investissement s'élève à 725.511 €. D'autre part, il a été remboursé par anticipation en 2024, le capital d'un emprunt à hauteur de 37.229 € afin de le clôturer.

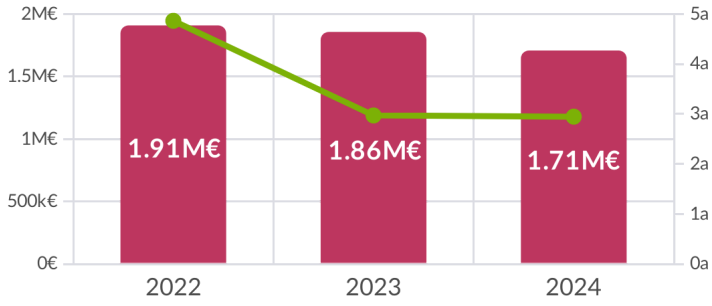
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 31/12/2024 s'établit à **1 708 429 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

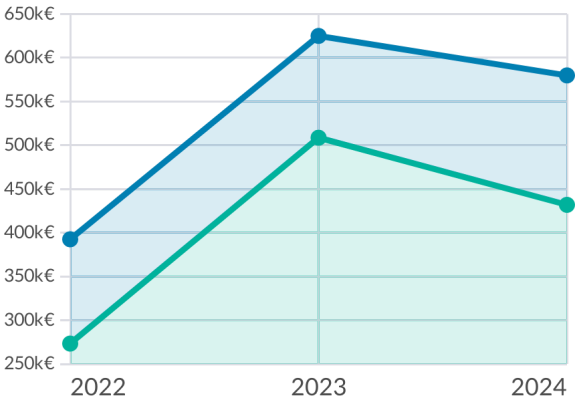
- Des intêrêts positionnés en fonctionnement
- Du capital positionné en investissement

Pour 2024, l'annuité est de **185 387 €**.



Encours de la dette en 2024 :	1 708 429 €
Capacité de désendettement en 2024 :	2.9 ans

II. Niveaux d'Épargnes et principaux Ratios



Épargne Brute en 2024 :	579 836 €
Épargne Nette en 2024 :	431 849 €

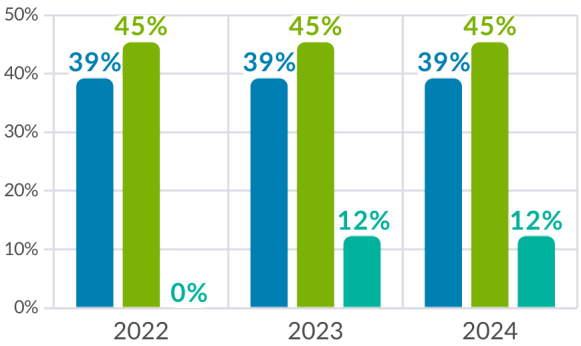
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	722€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	989€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	332€/Hab
Encours de la dette	782€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	284€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	45%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	80%
Dépenses d'équipement brut / RRF	34%
Encours de la dette / RRF	79%
Épargne brute / RRF	27%

L'Épargne Brute (579 836€) constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles (hors immobilisations cédées). Premier indicateur de santé financière, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement.

Le Taux d'Épargne Brute (27%) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

L'Épargne Nette (431 849€) correspond à l'Epargne Brute après déduction des remboursements de dette et capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipements souhaitées.

III. Fiscalité



Taxe Foncier Bâti en 2024 :	39.17 %
Taxe Foncier Non-Bâti en 2024 :	45.36 %
Taxe Habitation Résid. Sec. en 2024 :	12.24 %

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 31/12/2024 sont de **13.00 ETP**.

Synthèse

La Commune s'évertue à maîtriser les niveaux de dépenses de fonctionnement permettant de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, tout en conservant un niveau d'épargne nette conséquent nécessaire aux opérations d'investissement.